

Bilan du groupe de travail national de prévention du dopage et des conduites dopantes

Jean-Pierre BOURELY

Chef du bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage

Docteur Véronique MEYER

Bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage

Jean-Pierre BOURELY

Je suis particulièrement heureux d'assister à ce colloque, qui me permet de me familiariser avec le milieu du sport et de la santé, que je découvre depuis peu. Le spectre du bureau que je dirige est large, puisqu'il recouvre aussi bien la promotion de la santé que la protection du public et la prévention du dopage. Il contribue également à la lutte contre le dopage, puisque nous sommes les maîtres d'ouvrage des textes législatifs ou réglementaires élaborés par la Direction des Sports.

Le 18 mars prochain, un séminaire se tiendra au Ministère de la Santé, dédié à la restitution d'une expertise collective de l'INSERM sur la thématique sport-santé, et que conclura la Ministre de la Santé. A mon sens, l'architecture ministérielle, associant la Santé, le Sport et la Jeunesse, se prête particulièrement bien au développement de politiques intégrant une démarche de santé publique.

Docteur Véronique MEYER

I. Contexte

La réflexion en cours sur la prévention des conduites dopantes s'insère, au niveau national, dans le contexte de la loi du 5 avril 2006, dont les dispositions relatives au dopage sont applicables depuis le 1^{er} octobre 2006, date de création de l'AFLD. Cette loi attribue au Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports le rôle d'engager et de coordonner les actions de prévention, de surveillance médicale, de recherche et d'éducation afin d'assurer la protection de la santé des sportifs et de lutter contre le dopage.

Au niveau international, l'AMA et le conseil de l'Europe ont établi conjointement des lignes directrices pour les programmes d'information et d'éducation pour la prévention du dopage dans le sport (2005). Rappelons par ailleurs que la France est liée par deux conventions internationales, la Convention du Conseil de l'Europe contre le dopage dans le sport, ratifiée par la France en 1989, ainsi que la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO, ratifiée par la France en 2007. Ces deux Conventions comportent des articles relevant de la prévention.

II. Mise en place du groupe de travail

Une réflexion a été engagée fin 2006, en concertation très large avec les structures impliquées dans les thématiques de la prévention du dopage, de la prévention des addictions et de l'éducation pour la santé. Ce sont, pour rappel, le mouvement sportif (CNOSF), le numéro vert Écoute dopage, les AMPD (antennes médicales de prévention du dopage), l'AFLD, la SFMS (Société française de médecine du sport), les services du Ministère chargé des Sports et des autres administrations (Santé, Education nationale et Enseignement supérieur, Intérieur, Défense, Finances, Justice, MILDT,...) ainsi que le réseau d'éducation pour la santé (INPES, CRES/CODES).

1. Objectifs

Les objectifs du groupe de travail consistent à définir, à mettre en œuvre et à évaluer une stratégie partagée et coordonnée de prévention, en harmonisant les pratiques d'intervention, d'évaluation et de recueil d'information et en favorisant la mutualisation des bonnes pratiques et des ressources.

2. Méthode

Nous avons commencé par compléter l'état des lieux, afin de déterminer ce qui existait déjà en termes d'outils, de formations, de recherche et de stratégies des réseaux d'acteurs. Cette première étape nous a permis d'aboutir à un socle commun de concepts et d'objectifs, destinés à assurer une coordination efficace et opérationnelle autour d'un axe cohérent. Il reviendra alors au groupe de définir, diffuser et mettre en œuvre la stratégie de prévention, puis de l'évaluer et de la réajuster régulièrement.

3. Cadre de réflexion

Dans un souci de cohérence de notre approche de prévention, nous avons choisi de ne pas limiter notre champ de réflexion au seul dopage sportif – c'est-à-dire lié aux compétiteurs et à une liste déterminée de produits – mais d'y englober le champ plus vaste des conduites dopantes et des addictions.

Le groupe a dégagé quatre thématiques à développer, concernant la recherche et les méthodes d'évaluation, la formation des acteurs de prévention, les outils mis à la disposition de ces derniers ainsi que les stratégies des différents réseaux d'acteurs.

III. Bilan

1. Recherche

Certains champs restent à explorer, afin de mieux comprendre ce qui incite certains sportifs à se doper et de déterminer les meilleurs moyens de prévenir ce phénomène. De même, il importe de mieux définir l'articulation entre les conduites dopantes et l'addiction. Par ailleurs, il semble nécessaire de lancer un appel à projets spécifique sur le dopage sportif et de renforcer l'approche multidisciplinaire des projets de recherche. S'agissant des allocations de recherche, une concertation

est en cours avec le Ministère de la Recherche en vue de mettre en place des allocations fléchées sur cette thématique.

2. Evaluation

Nous avons constaté que les acteurs de prévention du dopage devaient être guidés pour le pilotage et l'évaluation de leurs actions. L'évaluation de la stratégie de prévention à mettre en œuvre implique le choix d'indicateurs de nature et de champ différents, à recueillir dans la durée. En effet, nous manquons actuellement d'indicateurs sur les comportements dopants, le nombre de contrôles positifs ne fournissant qu'un reflet insuffisant de ces pratiques.

3. Formation

En 2005 et 2006, un recensement des formations d'acteurs de prévention du dopage a été réalisé. Il a mis en évidence une grande hétérogénéité de ces formations, aux objectifs souvent mal définis, centrés sur l'acquisition de savoirs. Il a par ailleurs révélé que ces formations recouraient rarement à des intervenants en sciences humaines, sociales ou de l'éducation, et que leur évaluation se réduisait souvent à mesurer le degré de satisfaction des participants

Le groupe a établi un référentiel de compétences à acquérir et a défini trois publics cibles pour ces formations : les formateurs, les animateurs de prévention collective et les acteurs de prévention individuelle. Ce référentiel fait état de compétences dans divers domaines, notamment la formation, l'animation, l'éducation pour la santé (souvent négligée jusqu'à présent), le dopage ainsi que les conduites dopantes – les compétences sur ce dernier point ne devant pas se limiter aux produits et à leurs effets sur la santé. Ce référentiel de compétences s'appuie sur un socle commun de connaissances et devrait faciliter la mise en place de formations de qualité.

Enfin, il est prioritaire d'améliorer la formation des intervenants en contact direct avec les sportifs (éducateurs sportifs, professionnels de santé), afin qu'ils soient en mesure d'adopter une attitude favorable à la prévention des conduites dopantes et de réagir de manière adaptée à des situations à risque.

4. Outils

Un recensement des outils de prévention du dopage et des conduites dopantes, réalisé en 2007, livre quelques enseignements. On note que la valeur des outils dépend de leur utilisation ; que les meilleurs outils ne sont pas nécessairement les plus sophistiqués ; que certains concepteurs assignent à leurs outils des objectifs trop larges ; que trop d'outils ne sont pas datés, d'où un risque d'obsolescence des données ; enfin, que certaines champs sont peu couverts, notamment les outils en direction des éducateurs sportifs, des médecins et des jeunes sportifs.

Un guide à l'intention des acteurs de prévention est en cours de rédaction, pour les aider à choisir les ressources les plus adaptées à la réalisation de leur action. Un dispositif de veille permettra d'actualiser ce guide.

5. Réseaux d'acteurs

L'environnement de la prévention en France se caractérise par sa richesse, qu'il s'agisse des réseaux et services organisés autour des sportifs, du réseau d'éducation pour la santé, du réseau de prévention et de lutte contre les toxicomanies ou encore des nombreuses administrations impliquées dans cette démarche. La majorité de ces acteurs a manifesté un vif intérêt pour mieux se connaître et travailler en meilleure coopération, notamment en améliorant la transmission d'information et en réalisant des formations communes.

IV. Perspectives

Le programme de prévention des conduites dopantes dans le sport sera prochainement finalisé. Nous diffuserons les documents d'appui aux acteurs (guide méthodologique, recensement des outils). En matière de recherche, un appel à projets relatif aux thématiques de prévention sera lancé dès 2008. Par ailleurs, des formations, nationales et déconcentrées, seront mises en place pour les formateurs et animateurs de prévention collective, selon le référentiel établi. Enfin, en matière de réseaux, nos objectifs consisteront à maintenir une coopération étroite avec les réseaux de compétence complémentaire ainsi qu'à mettre en place d'une base de données partagée.

Questions-réponses avec l'amphithéâtre

Professeur Philippe-Jean PARQUET

Je me réjouis de ce travail d'envergure réunissant, dans une optique pluridisciplinaire tout à fait intéressante et inédite, différentes approches des conduites dopantes et du dopage sportif. Je me félicite de l'élaboration d'une solide base conceptuelle permettant de mettre en œuvre de bonnes pratiques de prévention, dotées d'une forte composante professionnelle. Le rapport que j'ai remis à la MILDT, relatif aux conduites dopantes dans l'entreprise, révèle les mêmes fondamentaux que ceux issus du groupe de réflexion. Le travail effectué a donc le mérite d'illustrer à la fois les points communs aux conduites dopantes en général et les spécificités du dopage sportif. Cette clarté conceptuelle permettra, à mon sens, de mieux rapprocher les différents acteurs et de rendre leur action plus efficace.

Docteur Véronique MEYER

Votre remarque me donne l'occasion de remercier l'ensemble des personnes ayant participé aux différents groupes. Toutefois, à partir des principes que vous venez de rappeler, il nous reste encore beaucoup à faire.

Patrick CHEVALLIER

Je représente l'association 100 % Sport Pur, qui œuvre dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le dopage. Je souhaitais exprimer ma satisfaction au sujet de l'action coordonnée du Ministère, qui correspond aux propositions que nous formulons depuis huit ans.

Docteur Pierre LORIN

Je souhaitais savoir si votre groupe de travail avait évoqué la possibilité de confier les prélèvements à des personnes autres que des médecins, et s'il avait réfléchi au problème de la liste de produits concernés par l'afflux de certificats de complaisance.

Docteur Véronique MEYER

Philippe Dautry me paraît mieux placé pour répondre tout à l'heure à vos deux questions, qui relèvent de la compétence de l'AFLD et n'ont pas été évoquées dans le cadre des groupes de prévention.

Claude CAYRAC

Je suis professeur au CREPS de Toulouse. J'ai retenu de votre intervention la priorité que vous souhaitez accorder à la formation des personnes en contact avec les sportifs. Or, dans le cadre de la réforme des brevets professionnels, l'habilitation relève des directions régionales, où l'on observe une énorme hétérogénéité concernant la question du dopage, parfois considérée comme quasi facultative dans la formation des stagiaires. Comment le Ministère compte-t-il rappeler l'importance de ces thématiques dans le cadre de la délivrance des brevets professionnels et des diplômes d'Etat ?

Docteur Véronique MEYER

Nous nous sommes naturellement penchés sur cette question. Des contacts ont été pris avec la Direction de la Vie associative, de l'Emploi et des Formations, chargée de définir le référentiel des compétences attendues pour les éducateurs sportifs, afin d'intégrer les compétences que vous évoquez dans les brevets professionnels et les diplômes d'Etat. La réflexion a déjà été menée s'agissant de l'introduction progressive des thématiques de prévention dans la formation initiale des éducateurs sportifs relevant du champ du Ministère chargé des Sports. S'agissant des éducateurs sportifs formés par l'Enseignement supérieur dans les STAPS, nous sommes moins avancés.

Docteur François DEROUCHE

Je constate qu'un travail de formation considérable a été accompli. Comment le faire connaître au sein de structures telles que les AMPD et comment améliorer l'action de prévention de ces dernières ?

Docteur Véronique MEYER

Vous évoquez la question de l'information du public relative à ces formations. Pour l'instant, bien que nous n'ayons pas encore défini précisément les publics cibles, nous avons repéré les têtes de réseau, que nous utiliserons pour diffuser l'information. Les circuits utilisés pour la diffusion de l'information varieront naturellement en fonction du public visé, éducateurs sportifs ou encore professionnels de santé.